



Sfr-augmentation tva-frais résiliation (portabilité)

Par **flippy_26**, le **21/02/2011** à **10:05**

Bonjour,

Je vous expose mon problème:

- J'ai souscrit le 10 Octobre 2009 à un abonnement 24 mois chez sfr.
- Un courrier de SFR m'a informé en Janvier 2011 que cet abonnement a été soumis à l'augmentation de la TVA.
- Le 28 janvier j'ai décidé de contracter auprès de virgin mobile avec l'option de portabilité (1 semaine de retractation + 10j à prévoir pour la portabilité).
- Le 01/02 j'ai envoyé un courrier recommandé à sfr pour leur prévenir que cette résiliation intervenait dans le cadre de l'augmentation de la TVA et qu'elle devrait être sans frais.
- Le 05 j'appelle le service résiliation de sfr qui me demande de renvoyer le courrier car sinon la portabilité ne pourra être assuré (trop top).
- Le 07 je renvoie mon courrier en recommandé(n°2), en même temps je recois l'accusé du courrier n°1.
- Le 18 sfr me prévient que ma portabilité sera effectuée le 22 et à mes frais (restants dus jusqu'en octobre 2011).
- Le 19 j'appelle le service résiliation qui me dit qu'ils ont reçu la demande de virgin le 14 donc trop tard (après le 08/02 sfr refuse les résiliation pour augmentation de la tva), que je n'ai pas suivi le procédé normal car j'aurais dû attendre le 22 pour envoyer ce courrier de résiliation. Je me vois donc redevable des frais de résiliation (25% du forfait jusqu'en octobre 2011 = 100€).

Pour moi je les ai prévenus à temps (accusé de réception le 07/02 comme preuve) et ils m'ont mal conseillés donc je refuse de payer les frais de résiliation.

Qu'en pensez-vous ? Quels recours ai-je ? Est-ce une solution de faire opposition au prélèvement ?

Merci pour vos réponses.